

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD211

présenté par

M. Bouloux, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 21, après les mots :

« en lien »,

insérer les mots :

«, même indirect, ».

II. – À l’alinéa 22, après le mot :

« liées » ,

insérer les mots :

«, même indirectement, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer un large accès au registre des bénéficiaires effectifs afin de ne pas marquer un recul de la transparence financière.